



UNITÉ DE GESTION DES SÉDIMENTS SUR LA COMMUNE D'ARÈS

AVANT-PROPOS PLAQUETTE D'ILLUSTRATION



www.siba-bassin-arcachon.fr

avec le soutien
financier
de l'ADEME



Sur le Bassin d'Arcachon, l'accumulation des sédiments dans les ports et leurs chenaux d'accès représente une entrave à la navigation.

Dans ce cadre, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), par délégation des communes riveraines, ou par convention de mutualisation avec le Syndicat Mixte de gestion des Ports du Bassin d'Arcachon (S.M.P.B.A.), dirige de nombreuses opérations de dragage, afin de rétablir ou de maintenir la navigabilité.

La société civile du Bassin d'Arcachon (associations, pêcheurs, ostréiculteurs...) plébiscite le stockage à terre des sédiments de dragage. C'est aussi le choix qui est fait par le SIBA dès que la configuration technique du site le permet ; les sédiments issus de ces opérations sont entreposés dans des bassins de décantation et de stockage, catégorisés Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.). La réglementation impose que les sédiments soient évacués, dans un délai de trois ans maximum s'ils sont réutilisés, ou d'un an en l'absence de voie de valorisation.

En conséquence, créer, aménager et gérer une installation de transit permettra de disposer d'un endroit adapté à la préparation des sédiments en vue de leur valorisation et ainsi de libérer les bassins existants afin d'envisager sereinement la programmation des travaux de dragage.

Les mesures d'accompagnement du projet d'Unité de Gestion des sédiments (U.G.S.) sur la commune d'Arès découlent de l'analyse des enjeux écologiques mis en évidence : le site de l'UGS d'Arès semble être le terrain de chasse de l'Engoulevent d'Europe dont la période potentielle « de présence » est de mars à septembre. Des mesures ont été mises en place afin d'éviter toute intervention pendant cette période. Toute la stratégie d'implantation du site par le SIBA repose sur l'évitement et la suppression des impacts dès la phase de conception du projet.

L'idée portée par le SIBA pour ce projet, va bien au-delà de la question de l'Engoulevent d'Europe. Il s'agit d'intégrer la biodiversité dès la conception du projet, d'appliquer une gestion qui favorise le maintien et/ou le développement de la faune et de la flore naturelle et d'en faire le suivi afin d'évaluer l'attractivité de la zone après les travaux et pendant l'exploitation : projet Biodiv+.

Les aménagements du projet Biodiv+ consistent :

- à créer un espace ouvert au milieu de la pinède avec les composantes paysagères de la lande à molinie, faciès paysager très favorable à la biodiversité globale et en particulier aux espèces d'oiseaux relevées dans l'étude faune/flore menée en début de projet.
- à associer le développement d'une biodiversité spécifique à une exploitation technique, et de maintenir un espace sans dérangement sur une longue période de l'année.

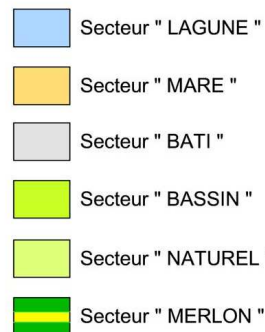
Cette installation matérialisera la volonté de gérer les sédiments de dragage dans un espace dédié et maîtrisé en vue de leur donner une deuxième vie ; associer dans la même emprise un projet de développement de la biodiversité constitue un challenge que le SIBA s'engage à relever !



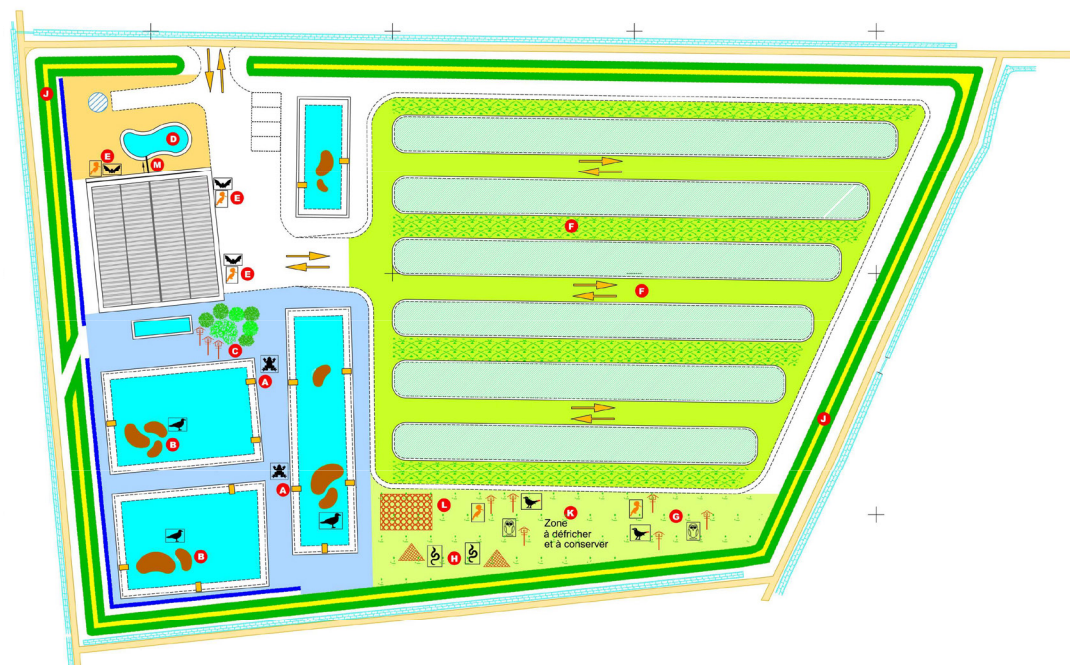
UNITÉ DE GESTION DES SÉDIMENTS

SCHÉMA DES AMÉNAGEMENTS BIODIV+

Secteur « Lagune »	Espèces visées
a) Aménagement des rampes flottantes. b) Mise en place de 2 ou 3 îlots flottants de type plateforme sur les lagunes n°2 à 4. c) Mise en place d'un bosquet d'arbres d'essences locales.	Amphibiens Avifaune (mouettes, gravelots...)
Secteur « Mare »	
d) Création d'une mare artificielle sur différents niveaux.	Amphibiens, Chiroptères, Entomofaune
Secteur « Bâti »	
e) Mise en place de nichoirs sur le bâtiment. f) Les eaux pluviales du bâtiment seront rejetées dans la mare artificielle	Chiroptères, Huppe fasciée, Gobemouche gris, Rougequeue noir, Effraie des clochers.
Secteur « Bassin »	
g) Végétalisation des bandes de roulement (une sur deux). h) La plateforme des bassins sera construite sur sa partie superficielle à partir du sable de la Leyre et sur sa partie inférieure à partir de sédiments de dragage inertes (type sédiments provenant du bassin des quatre paysans au Teich).	Entomofaune
Secteur « Naturel »	
i) Mise en place de nichoir. j) Mise en place de tas de bois (bois provenant de la parcelle initiale). k) L'espace au sud de la parcelle sera défriché et conservé tel quel.	Engoulevent d'Europe (zone de chasse) Reptiles
Secteur « Merlon »	
l) Le merlon périphérique sera construit avec des matériaux prélevés in-situ et planté d'ajoncs.	Fauvette pitchou



- A** Aménagement de balançoires mobiles (batraciens)
- B** Mise en place d'îlots flottants de type plateforme sur les lagunes (mouettes , gravelots)
- C** Mise en place d'un bosquet d'arbres d'essences locales
- D** Création d'une mare artificielle sur différents niveaux
- E** Mise en place de nichoirs sur le bâtiment (chiroptères , huppés)
- F** Création de bandes de roulement à minima et d'espaces naturels à maxima
- G** Mise en place de nichoirs (chouettes , huppés , rouges-queues)
- H** Mise en place de tas de bois (serpents)
- J** Merlon périphérique planté d'ajoncs (fauvettes)
- K** Zone sud de la parcelle défrichée et conservée
- L** Réserve de bois issue du défrichage de la parcelle
- M** Rejet des eaux pluviales dans la mare artificielle

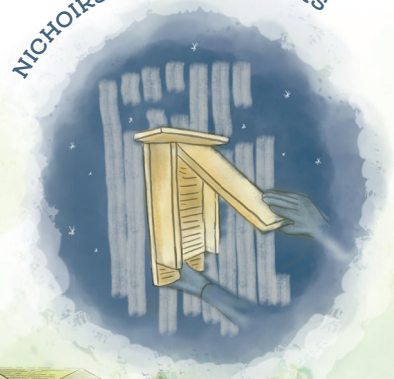




NICHOIRS HIRONDELLES



NICHOIRS CHAUVES-SOURIS



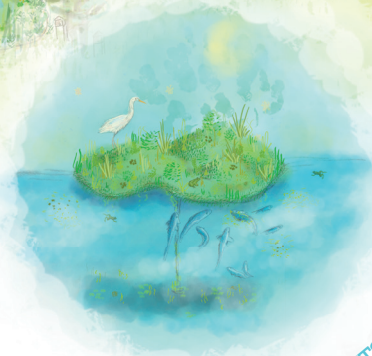
NICHOIRS



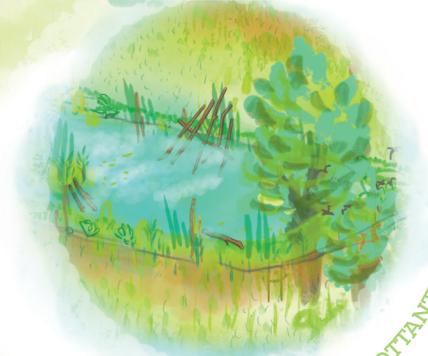
TAS DE BOIS



ILOTS FLOTTANTS



RAMPES FLOTTANTES



CHAUVE-SOURIS



ROUGE QUEUE



FAUVETTE PITCHOU



HUPPE FASCIÉE



ENGOULEVENT D'EUROPE



CHOUETTE EFFRAIE



AMPHIBIENS



REPTILES

UNITÉ DE GESTION DES SÉDIMENTS

PHASE D'EXPLOITATION (DE SEPT. À FEVR.)

1. REMPLISSAGE DES BASSINS



2. ÉGOUTTAGE DES SÉDIMENTS



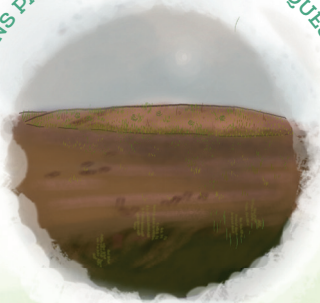
3. RETOURNEMENT & AÉRATION



4. PRÉPARATION POUR VALORISATION



MERLONS PAYSAGERS OU ACCOUSTIQUES



PISTES DFCI



COUCHES DE FORME



SUPPORT DE CULTURE

